

Délibération relative à

La création de deux groupements de commande et au lancement d'un marché public dans le cadre de ces groupements

Dans le cadre de la mutualisation de leurs réseaux VPN et accès internet, d'une part et afin de faciliter la collaboration entre leurs organisations d'autre part, les CCI Rochefort et Saintonge, Cognac, La Rochelle et Angoulême souhaitent constituer deux groupements de commandes.

L'assemblée générale est invitée à :

- autoriser le Président de la CCIRS à signer les deux conventions constitutives des groupements de commandes avec les CCI citées ci-dessus (groupement de commande « diagnostic des architectures réseaux VPN et accès internet » et groupement de commande « diagnostic des domaines active directory et annuaires de messagerie »).
- autoriser le Président de la CCIRS à lancer la procédure adaptée en vue de la réalisation des deux diagnostics.

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur ce groupement de commande

CCI territoriale de Rochefort et de Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 26 juin 2014, à St Jean d'Y

Nombre de membres élus en exercice	28
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	15
Nombre de membres élus présents	15
Nombre de votants	
Nombre de voix POUR	15
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Roland CAILLET

Jean-Claude DELAUNE

Vice-président Secrétaire adjoint

Président